BURKINA FASO

IV è REPUBLIQUE

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

PREMIERE LEGISLATURE

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 33 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 30 DECEMBRE 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT(FAD) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU BAZEGA

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/92/ADP du 17 Juin 1992 ,
portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 27 Mai 1994
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt conclu entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du Projet de Gestion des Ressources Naturelles du Bazèga.*

Article 2 : *La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou , le 27 Mai 1994.

Le Secrétaire de Séance

Robert Francis COMPAORE -/

Le Président

OUEDRAOGO Salfo Théodore -/

PREMIER VICE - PRESIDENT